

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 22/07/2020

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, PONT Loïc, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **GUICHARD Bertrand**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : PONT Loïc

Ouverture de séance à 20h03

Lecture du compte rendu de la séance du 10/07/2020 :

Laurette Ambroise fait part de plusieurs remarques :

La désignation de membres du conseil municipal aux « commissions communales » concernant les associations la Croix- Rouge Française et la Ligue contre le Cancer ;

Elle indique que certaines personnes des dites associations ont été étonnées et choquées du mot « commission ». De plus, Laurette AMBROISE souhaite se retirer de la Croix Rouge, et se consacrer uniquement à la ligue contre le Cancer.

Autre point, elle indique que Christiane Hugonnier qui était conseillère municipale de la précédente mandature, « s'est sentie exclue » de la Croix-Rouge et aurait apprécié être informée du non renouvellement de sa délégation communale auprès de l'association.

Enfin, Laurette Ambroise a été interpellée par Madame Françoise Thevenard, habitante et Vice-Présidente du CCAS, de son étonnement de la suppression du Centre Communal d'Action Sociale. Madame Françoise Thevenard a indiqué à Madame Ambroise ne pas avoir été informée de la suppression du CCAS.

Madame le Maire Clotilde Fournier a répondu à l'ensemble des points et confirmera ses réponses par courrier avec documents à l'appui à Laurette Ambroise. Le Conseil municipal et les personnes citées seront en copie.

Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 10/07/2020

Représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération prise le 27/07/2020 par la CA3B (n° DC-2020-059), Madame le Maire explique que dans le contexte du renouvellement des membres de la CA3B, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est mise en place au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

Elle se réunira notamment pour rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale et sur les attributions de compensation. Le Conseil municipal doit élire un représentant pour la commune de SAINT SULPICE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de recourir à une élection à main levée

Désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Clotilde FOURNIER pour siéger au sein de la CLECT.

Subvention exceptionnelle à l'association du CLSH les Petits Loups

L'association du CLSH les Petits Loups a fait parvenir une demande de subvention qui a été examinée.

L'association demande une aide de la commune suite à l'embauche d'un 4^{ème} animateur nécessaire compte tenu des effectifs croissants.

La commune de Saint Didier d'Aussiat a été sollicité et va participer à hauteur de 1000€ pour 2020

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € (500€ pour 2019 et 500 € pour 2020), assortie de la réserve suivante :

- avoir l'engagement que le coût de l'animateur supplémentaire soit porté en partie par les familles et que le tarif horaire fasse l'objet d'une réévaluation en tenant compte des tarifs pratiqués dans les communes proches

Il y a lieu de délibérer sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au CLSH les Petits Loups, d'un montant de 1 000 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020, article 6574, chapitre 65.

Délibération pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commission communale des impôts directs est chargée tous les ans, d'évaluer les propriétés bâties pour les services fiscaux en fonction d'un barème fourni par les services des finances publiques.

Après le renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle commission doit être constituée.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire, de six membres titulaires et de six membres suppléants, choisis parmi les contribuables de la commune.

Le Maire doit proposer, en nombre double de personnes, que de sièges à pourvoir ; puis le Directeur des finances publiques décidera qui, parmi ces personnes, pourra siéger au sein de la commission.

La liste des personnes retenues est :

- Les personnes titulaires :

- Hugues SAVEY
- Mireille CORDIER
- Louis MICHEL
- François LIGEROT
- Francine ROLLET
- Michel GIROD
- Michèle FORAY
- Marie Claire PELLETIER
- Marine BIZET
- Jacques LOUP
- Georges LACOSTE
- Stéphanie MERLIN

- Les personnes suppléantes :

- Françoise THEVENARD
- Cécile GENELOT
- Isabelle MOREL
- Aurélie FAIVRE
- Jennifer LAFLEUR
- Céline ANDRE
- Virginie ROQUET
- Gilles BONNIN
- Diego GARCIA
- Patricia LEFEBVRE
- Guillaume CHEVALLIER
- Emilie DURAND

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE la liste des personnes listées ci-dessus

DESIGNE ces membres titulaires et non titulaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

Délibération pour le choix d'une application PANNEAUPOCKET

L'application PanneauPocket permet d'informer et d'alerter en temps réel la population à distance. Elle est gratuite pour les utilisateurs, et permet de donner toute sorte d'informations (météo, nouvelles communales, fermeture secrétariat, animations communales,)

Son coût est de 130€ TTC par an (car adhérent AMFR, et commune moins de 1000hab).

L'application sera renseignée par les administrateurs. Elle sera en lien avec le site internet de la commune également.

D'utilisation simple, elle devrait permettre une communication avec les habitants beaucoup plus facile.

Dans la poursuite du plan de communication municipale, il est proposé la création d'une page « Facebook municipalité ». Cette page fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion à PanneauPocket pour un montant de 130€ TTC par an

DIT que les crédits sont prévus au compte 611

RETIENT l'idée de créer une page Facebook Municipalité ; sa mise en place sera décidée ultérieurement

Questions et informations diverses

- Le concert a eu lieu à l'église, le 17 juillet à 20h00, avec le DUO ZIRIAB, 34 personnes y ont assisté
- Réunion du 24/07/2020 du SIEA :
Présentation du SIEA
Voir pour éclairage à LED, avec modulation intensité
Installation fibre : l'entreprise SOGETREL est en train d'identifier les chambres Orange
Fin août, mise en place de l'armoire vers Bellevue
En septembre, déploiement des alimentations
La fibre optique devrait être dépourvue sur la commune courant 1^{er} trimestre 2021
- Réunion du 22/07/2020 du SIVU :
Président : Philippe PLENARD (comme en 2014)
Vice-président : Eric DIOCHON
Membre : M. MALATERRE, Mme GAUTHERET, Mme FOURNIER
Echanges et discussion sans décision : poursuite en 2021 ou se rapprocher des CPI de Marsonnas ou St-Didier
Prendre décision d'ici fin 2020 – Faire réunion information du conseil avec pompiers puis consulter les habitants.
Il est proposé l'éventualité d'une rencontre avec les chefs de corps et les pompiers volontaires de la commune ayant intégré un autre CPI des communes de Marsonnas et St Didier d'Aussiat
- Information sur « participation citoyenne » (= voisin vigilant) :
M. Michel GIROD a rencontré le capitaine VERNE de la gendarmerie de Montrevel, doit présenter le dispositif si possible au prochain conseil municipal (en fonction disponibilité)
Prévoir un an entre le dépôt de dossier et la mise en place.

Lever de séance à 22h00.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 29 JUILLET 2020

Le prochain Conseil Municipal sera le Mercredi 30 Septembre 2020 à 20h00.

